

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 décembre 2023 s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le mardi 19 décembre 2023 à 18 h 30.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Virginie CHASSAIGNE, Françoise GOUSSEF, Elodie JOLY, Fabrice JOLY, Wilfrid MOIGNOUX, Philippe PICHON, Sarah HOSMALIN (arrivée à 20 H 05)

Absents avec procuration : Dominique MAYET à Philippe PICHON, Olivier LÉVIGNE à Pierre ROZE
François-Xavier AUBERT LA FAYETTE à Elodie JOLY, Pierre DAMBRICOURT à Nadine GOUILLOUX,

Absents sans procuration : Justine TOSONI,

Début de séance : 18 heures 45

Préambule : désigner un secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Elodie JOLY

Approbation du dernier compte-rendu (14/11/2023) à l'unanimité, aucune remarque formulée.

I. Finances

- Budget communal environ 110 000,00 € d'excédent à ce jour (fonctionnement). Déficit d'investissement à environ 500 000,00 €, situation pas grave. L'excédent de fonctionnement passera dans cette balance. En janvier, on aura les balances et le résultat.
- Eau : excédent de fonctionnement
- Assainissement : + 27 000,00 € en investissement.
- Bois & forêts

Pour pouvoir continuer ce qui est commencé, nous devons voter. Il faut flécher les dépenses d'investissement (25% de plus de 100 000,00 € / PAB-traverse et maison Archimbaud) et définir les restes à réaliser.

Budget Général Commune

Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, non compris les restes à réaliser 2022, ni les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant de 402 092,50 € (1 608 370 € X 25 %) soit 305 000 €

Budget Eau

Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, non compris les restes à réaliser 2022, ni les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant de 47 553.18 € (190 212.73€ X 25 %) soit 30 000 €

Budget Assainissement

Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, non compris les restes à réaliser 2022, ni les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant de 6 862.94 € (27 451.77 € X 25 %) soit 6 000 €

Budget Bois et Forêts

Engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023, non compris les restes à réaliser 2022, ni les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant de 7 000 € (28 000 € X 25 %) soit 7 000 €

➔ VOTE à l'unanimité

Eau : interconnexion - le diagnostic du réseau est en cours, achat de compteurs. (+ 47 000,00 €)

➔ VOTE à l'unanimité

Assainissement : rien à signaler. On peut reporter + 6 000,00 € (outils...).

➔ VOTE à l'unanimité

Bois & forêts : + 7 000,00 € à mettre sur le budget.

➔ VOTE à l'unanimité

Subvention FEDER (Région) : le dossier est complet et est passé en commission du 13/12/2023. En attente à ce jour de la réponse.

II. Personnel communal

Nadine GOUILLOUX informe que Nelly a été embauchée sans délibération (pour le remplacement de Sylvie à la Poste). Or, il en faut une.

➔ VOTE à l'unanimité

Pour information : le remplacement de Joëlle (suite à son départ à la retraite) est à voir ultérieurement, selon la restructuration RH suite à la gestion de la compétence eau qui sera transférée au syndicat de la Faye.

III. Communauté de communes TDM

- Le réseau de lecture publique va s'installer en 2024. Les médiathèques/bibliothèques vont fonctionner en réseau, avec le même logiciel.

La bibliothèque de la commune doit s'équiper en informatique, ce qui sera pris en charge par TDM : gestion des stocks permanente, douchette pour emprunt des livres et biens.

Obligation de cotiser 2 € par habitant mais il a été décidé d'adapter le tarif selon la commune.

Pour VOLLORE-VILLE, 1,50 € par habitant soit environ 1 000,00 € pour l'achat de livres.

Besoin de voter pour adhérer via une convention de 3 ans :

➔ VOTE à l'unanimité

- Attribution de compensation (service commun des écoles) = transfert de compétences.
Le coût du service commun évolue. Même SAUVIAT et OLMET payent, sans avoir d'écoles.
Pour VOLLORE-VILLE environ 90 000,00 €. Pour la 1^{ère} année, pas de changement.
➔ VOTE à l'unanimité
- Habillage des bacs de regroupement poubelles & tri : les observations de Françoise GOUSSEF, Virginie CHASSAIGNE, Elodie JOLY et Pierre ROZE ont été envoyées à TDM. Ont été ajoutés, ceux route de VOLLORE-MONTAGNE et **route de Ste Agathe** en attente à ce jour que cela soit fait (cela peut prendre plusieurs mois).

IV. Association de l'Etang des Buradoux

L'association demande des travaux d'aménagement du poste de pêche, avec un accès pour personnes en situation de handicap.

Pierre ROZE propose que les matériaux soient financés par la mairie et que l'installation soit faite par l'association.

- ➔ Accord de principe par l'assemblée

V. Bâtiments

- Le bâtiment BAZZALI/SARL LÉVIGNE : courrier de Marina LÉVIGNE concernant l'effondrement du bâtiment et le manque d'éclairage pour la scierie depuis la modification lorsque les fils sont tombés du mur BAZZALI. **(L'éclairage sera revu lors de la réalisation de l'éclairage du bourg que nous attendons toujours)**
- La maison BELKACEMI au Cros Palais : mise en péril – signalement de T. NOURRISSON concernant le bâtiment BELKACEMI. Pierre ROZE propose qu'aux frais de la commune soit installée une bâche sur le toit pour protéger la voie publique.
➔ VOTE à l'unanimité, les arrêtés de péril seront pris.

VI. Eau-assainissement

Adhésion de VOLLORE-VILLE validée par le syndicat de la Faye dans le cadre du transfert de compétence de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2026. Il s'agira d'un transfert simple : transfert de la gestion contre les budgets eau & assainissement.

Pour la commune, se pose la question de la gestion d'un ETP (emploi temps plein) d'un agent communal en charge de l'eau durant l'année. Il faudra voir pour la rémunération de cet ETP.

La gestion de l'eau restera identique, non chlorée, sans traitement.

VII. Divers

- Camping de Montbartoux : le bien vacant (soue à cochons) source du conflit avec M. BUSSIÈRE s'avère être le bien référencé au cadastre au nom de M. GAUVIN (né en 1904) résidant à LA MONNERIE-LE-MONTEL.
Aujourd'hui 19/12/2023, le bornage a été fait pour confirmer la délimitation des biens (GAUVIN, QUANTIN...). Un rendez-vous est fixé avec le camping le 20/12/2023. Le bornage sera acté chez Maître LEMAÎTRE.

- « Ma commune au naturel » = embellissement. La commune a reçu un prix d'encouragement du département ainsi qu'un bon d'achat de 100,00 € à la pépinière de CUNLHAT et une cagette de vivaces.
Une formation sera dispensée (payée par le département) à la pépinière « Le jardin des Hurlevents » au VERNET près de VICHY.

VIII. Tour de table

- Nadine GOUILLOUX :
 - o Pour information, une table d'interprétation des paysages sera offerte par le Parc du Livradois-Forez, et un plan cavalier de la commune sera payé par le Parc.
 - o Une réponse quant à la candidature à « petite cité de caractère » a-t-elle été donnée ? Le Maire répond que la candidature a été rejetée. La commune n'est même pas homologable. **Nous attendons la réponse officielle**
 - o Une indemnité pour les agents recenseurs avait été attribuée lors du dernier recensement. **Nadine GOUILLOUX** propose pour cette année une indemnité forfaitaire de 1 150,00 € + 10% congés payés + 2 Fois 100 de bons d'essence + 2 Fois 50 € pour les journées de formation (L'aide de l'INSEE est de 1 586,00 € pour les 2 agents).
➔ VOTE à l'unanimité
 - o Date de parution du bulletin municipal ? Le Maire répond que le bon à tirer est OK, le bulletin devrait être prêt dans les prochains jours.
 - o Pour la gestion de la location de l'Espace Chignore, 2 candidates : Madeleine MATHEIZ et Lydie GUERIN. L'indemnité restera identique à 600,00 € par an. Le choix se porte sur Madeleine MATHEIZ
➔ VOTE à l'unanimité
 - o Les vœux du Maire le 06/01/2024 confirmation de la date par Pierre ROZE .
 - o Le départ de Joëlle est prévu le 31/01/2024. Fait-on un pot ? Un cadeau ? Réponse collégiale « oui ! » Le pot sera fait le 02/02/2024.
 - Sarah HOSMALIN évoque le problème d'aménagement des sanitaires dans le foyer des jeunes. Comment faire ? Est-il possible de couper le gaz et passer à l'électricité pour une question de sécurité ? Pierre ROZE propose de voir avec Michel COMBRONDE, architecte, pour l'aménagement possible.
 - Elodie JOLY demande les conditions d'avancement de grade des agents communaux et notamment des techniciens. Un avis a-t-il été donné pour l'avancement de grade de Marc notamment ? Le Maire invite à prendre l'attache de Sylvie pour savoir si un arrêté du centre de gestion est parvenu.

Pot du personnel prévu le vendredi 5 Janvier à 17 h

Détermination des prochains conseils municipaux :

Mercredi 17/01/2024

Mardi 13/02/2024, 12/03/2024, 16/04/2024, 14/05/2024, 11/06/2024 et 09/07/2024.

Séance levée à 20 H 51.